

12eme Congrès de l'UDFO 94

Calendrier

Secrétariat de l'Union

Jeudi 1er juin 2023 à 16h

Commission Exécutive de l'Union

Mercredi 7 juin 2023 à 16h

Formation syndicale

DECOUVERTE du 12 au 16 juin - convocations adressées
info sur www.fo94.fr rubrique formation

Les autres sessions fonctionnement du syndicat -
11 au 15 septembre 2023 et membres du CSE -
13 au 17 novembre 2023,
sont ouvertes également aux inscriptions via les syndicats.

SITE INTERNET
UD FO 94
www.fo94.fr

notre site a été remodelé et rafraîchi avec ses rubriques habituelles, communiqués, formation syndicale et inscription, documentations, publications, etc.....



Le mandat donné le 27 juin 2019 par le XI^{ème} Congrès de l'Union Départementale est pratiquement à sa fin en ce mois de juin.

En date du 8 septembre 2022, la Commission Exécutive a donc confirmé la date de notre prochain Congrès Départemental et le Secrétariat réuni le 9 mars dernier en a confirmé le calendrier et les modalités :

- les syndicats et sections affiliés à l'UD ont reçu mi avril les documents nécessaires,
- le rapport moral d'activités a été adressé fin avril .

RENDEZ VOUS est donc donné ce

LUNDI 19 JUIN 2023

ACCUEIL à partir de 9 heures

Maison des Syndicats à Créteil

sous la présidence de notre secrétaire général **Frédéric SOUILLOT**

[Base du mandat et voix: années 2021-2022 moyenne des deux années de cotisations précédant le Congrès.](#)

En conséquence si ce n'est déjà fait, l'équipe Départementale invite les **Secrétaires** et **Trésoriers** comme les **militants** des Syndicats à planifier leur représentation, et ce pour **toute la journée du 19 juin 2023**, au travers de la participation de leurs Délégués, à raison d'un **Délégué** par Syndicat et leurs éventuels **accompagnants composant leur délégation syndicale** :

- heures de délégation pour le secteur privé,
- autorisation spéciale d'absence pour la Fonction Publique.

*Pour plus de renseignement, les syndicats sont invités à se manifester auprès du Secrétariat de l'Union mail : nathalie.fo94@orange.fr afin de collationner le cas échéant l'exactitude des cotisations adressée dans le relevé de situation, voire préciser le calendrier des modalités de notre 12ème congrès, et surtout procéder à leur **inscription au repas** qui sera pris en commun sous forme de plateau repas.*

ORDRE DU JOUR arrêté par la dernière CE du 20avril :

- 8 h 30** **Accueil café des congressistes**, Pointage des mandats de délégués.
- 9 h 00** **Ouverture des travaux sous la présidence de Frédéric SOUILLOT**
- 9h30 au plus** Désignation de la **Commission de vérification des mandats, Rapport Moral et d'activités** présenté par **Marc BONNET**, **Rapport financier** présenté par **Christine FONTAINE**, **Rapport de la Commission de Contrôle, Bernadette MAZUBERT**
Exposé Commissariat aux comptes
Discussion des rapports et votes,
Elections des membres Commission Exécutive, Contrôle et Conflits de l'Union.
Résultats des scrutins,
Réunion de la Commission Exécutive :
Election du Secrétaire Général et ratification du **Secrétariat départemental**
- 13 h 00** **Déjeuner en commun**.,
- 14 h 30** **Reprise des travaux.**
Présentation de la résolution générale.
Discussion et vote.
- 16 h 30** **Clôture du Congrès par Frédéric SOUILLOT**

.RDV CE 19 JUIN



ON NE TOURNE PAS LA PAGE DES REVENDICATIONS!

Ces lignes sont écrites alors que l'encre de notre cahier revendicatif rédigé avant la rencontre à Matignon, à l'invitation de la Première ministre, n'est pas encore sèche. La question de participer ou non à cette rencontre s'est posée. Nous avons annoncé que ce rendez-vous risquait d'être un peu musclé. Nous avons décidé de nous y rendre pour rappeler les revendications de FO à la Première ministre : en premier lieu notre opposition résolue à la retraite à 64 ans et à l'accélération de la réforme Touraine, le maintien de la totalité des régimes, l'abandon de cette réforme injuste, injustifiée et brutale. Nous nous y sommes rendus également pour parler méthode : redonner toute sa place à la négociation collective, en laissant de réelles marges de manœuvre aux acteurs sociaux. Nous ne voulons plus que les discussions soient enserrées dans des documents de cadrage contraignants rédigés par le gouvernement, comme cela avait été le cas sous le précédent quinquennat avec l'Assurance chômage.

FO est aussi allée porter ses revendications en matière de salaires, alors que l'inflation ne faiblit pas, dans le privé comme dans la fonction publique, en matière d'emploi et notamment de gestion des fins de carrière, en matière de conditionnalité des aides publiques aux entreprises, de révision des ordonnances travail ou d'égalité professionnelle. Les sujets ne manquent pas, les risques de nouvelles mesures de régression sociale non plus... Nous avons appris par la presse l'annonce faite par le ministère du Travail de la publication de vingt-sept décrets et quatre arrêtés

avant le 1^{er} septembre, date théorique d'entrée en vigueur de la loi portant réforme des retraites. Il y a également tout à craindre du projet de loi à venir sur France Travail, qui entend modifier l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il précise notamment que toutes les personnes demandant le RSA seront à l'avenir inscrites en tant que demandeurs d'emploi auprès de l'opérateur France Travail. Le régime des sanctions est également amené à évoluer, pouvant aller jusqu'à la suppression de l'allocation pour des personnes déjà en grande précarité. Pour FO, être au chômage ou au RSA ce n'est pas un choix!

Nos revendications sont donc désormais sur la table de la Première ministre

Nos revendications sont donc désormais sur la table de la Première ministre. Nous n'avons pas d'autres choix que de continuer à nous battre pour obtenir satisfaction et poursuivre la mobilisation dans le cadre

de l'intersyndicale. Dans un communiqué publié en début de semaine, nous rappelons que la mobilisation contre la réforme des retraites est toujours massivement soutenue par une très large majorité de la population et appelons à faire du 6 juin une puissante journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire.

Je voudrais enfin renouveler le soutien de toute la confédération à nos camarades Cécile Kohler et Jacques Paris, retenus comme otages en Iran depuis un an. Deux Français – Benjamin Brière et Bernard Phélan –, qui étaient également détenus en Iran, ont été libérés la semaine dernière. Nous espérons que Cécile et Jacques suivront rapidement. Nous pensons très fort à eux!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



ENSEMBLE POUR OBTENIR LE RETRAIT ET POUR LA JUSTICE SOCIALE !

Les organisations syndicales unies et déterminées, réaffirment leur opposition à la réforme des retraites. L'intersyndicale, toujours massivement soutenue par les travailleurs.euses, la jeunesse et une très large majorité de la population, réaffirme son rejet de ce recul social et appelle le 6 juin, à une journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire.

L'intersyndicale soutient la proposition de loi supprimant l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation. Le 8 juin, l'Assemblée nationale pourra, pour la première fois, se prononcer par un vote portant sur la réforme des retraites. L'intersyndicale appelle solennellement les député.es à la responsabilité en votant favorablement ce texte. Ils respecteront ainsi la volonté de la population massivement exprimée depuis janvier.

L'intersyndicale réaffirme que c'est une question de justice sociale. Cette réforme des retraites est injuste et brutale tout comme l'est

par exemple la dégressivité des allocations chômage, la conditionnalité d'accès au RSA ou des bourses étudiantes. A l'inverse, pour l'intersyndicale, l'enjeu du pouvoir d'achat est central. Elle porte notamment la nécessaire augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études.

Nous continuerons à travailler ensemble pour plus de justice sociale.

Dans le cadre de la préparation de la grande journée de mobilisation, l'intersyndicale IDF appelle les travailleur.euses à se réunir en Assemblées Générales dans les entreprises et administrations pour décider ensemble de la grève et de l'action pour le 6 juin. De même elle appelle à des initiatives pour interpeller les député.e.s.

Notre premier combat est le retrait de la réforme des retraites. Toutes et tous mobilisés le 6 juin !

MANIFESTATION UNITAIRE

**MARDI 6 JUIN 2023
14H00 - INVALIDES**

jusquauretrait.fr



DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 25 MAI 2023

La commission exécutive confédérale ne tourne pas la page : Tous en grève et mobilisé le 6 juin !

La Commission exécutive confédérale, réunie ce jour, affirme que le combat contre la réforme des retraites n'est pas terminé. Même si la loi est promulguée, elle ne doit pas être appliquée et doit être abrogée.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO, tous ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement par la grève et la mobilisation l'appel de l'intersyndicale du 6 juin pour faire entendre au gouvernement que cette loi doit être abandonnée.

La CE constate que l'augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} mai n'est pas un coup de pouce. Cette revalorisation automatique n'est pas suffisante, son augmentation significative est indispensable pour obtenir un pouvoir d'achat décent.

Plus largement, face à une inflation galopante la Commission exécutive revendique une augmentation réelle et significative de l'ensemble des salaires par la négociation collective et par la grève quand c'est nécessaire, dans le privé comme dans le public, une hausse du point d'indice dans la Fonction publique, des pensions et des minima sociaux à minima à hauteur de l'inflation. La commission exécutive appuie et soutient tous ses syndicats qui se mobilisent pour obtenir des hausses de salaires.

La CE revendique de réelles négociations entre interlocuteurs sociaux conformément à l'accord national sur le paritarisme signé en juin 2022, qui ne soient pas un cadrage imposé par l'exécutif et qui permettent d'améliorer les droits et garanties des salariés.

Les échanges doivent être menées avec loyauté, et avec une méthodologie permettant de vrais échanges et une prise en compte des revendications.

FO rappelle que ce principe est prévu à l'article L1 du code du travail. Le respect de l'article L1 du code du travail aurait permis d'éviter la crise sociale, démocratique et institutionnelle dans laquelle le pays est actuellement profondément plongé.

Paris le 25 mai 2023